

Date:

Jeudi, 26 avril, 2018



Prix du Génie Écologique 2018

Appel à candidatures

Le génie écologique au service de la reconquête de la biodiversité

[1]

Le **génie écologique** se définit par la conduite de projets qui, dans sa mise en œuvre et son suivi, applique les principes de l'ingénierie écologique et favorise la résilience des écosystèmes. Le génie écologique permet notamment la reconstitution de milieux naturels, la restauration de milieux dégradés et l'optimisation de fonctions assurées par les écosystèmes.

Le génie écologique répond à des problématiques de terrain : il se met au service de maîtres d'ouvrage qui portent au quotidien les politiques publiques liées à l'eau et à la biodiversité. Par là même, le génie écologique s'inscrit dans une démarche de service public au sens large, répondant à une préoccupation constante d'amélioration des conditions de vie et du bien-être de la population. L'objectif du présent Prix est de valoriser les projets de génie écologique afin de mettre cette filière en émergence en visibilité et de favoriser son développement. Il permettra également de montrer que le génie écologique peut répondre à de nombreux enjeux opérationnels.

Pour sa deuxième édition, les co-organisateur que sont l'**Association fédérative des acteurs de l'Ingénierie et du Génie Écologiques** (A-IGÉco), l'**Agence française pour la biodiversité** (AFB) et la Direction de l'Eau de la Biodiversité (DEB) du **Ministère de la Transition écologique et solidaire** (MTES), proposent de couvrir l'ensemble des milieux avec une remise prévue à l'occasion d'une journée dédiée le lundi 5 novembre 2018 au Pavillon de l'eau à Paris, veille de la journée nationale « Génie écologique et GEMAPI » organisée par l'Astee avec le soutien de l'AFB.

Les projets proposés devront s'inscrire dans l'une des 7 catégories suivantes :

1. **Amélioration de la continuité écologique, TVB**
2. **Dépollution/épuraton** *Pour cette catégorie, tous les compartiments de l'écosystème sont concernés : eau, sol, air, milieux marins...*
3. **Lutte contre les espèces envahissantes**
4. **Réintroduction/déplacement d'espèces**
5. **Restauration de milieux**
6. **Réhabilitation de fonction ou de services écosystémiques.** *Dans cette catégorie, sont concernés les projets visant le rétablissement d'une fonction écosystémique (régulation hydrique, lutte contre l'érosion, production agroécologique, aménité,...) ou de façon plus globale à l'atténuation des changements globaux (résilience).*

7. Aménagement des espaces publics ou privés *Les projets concernés par cette catégorie sont ceux qui visent plus particulièrement une amélioration du cadre de vie des habitants, des usagers ou du cadre de travail des salariés.*

Les candidatures sont à adresser avant le 31 juillet.

Valorisez vos projets de génie écologique en candidatant à la deuxième édition du Prix du génie écologique !

[Téléchargez l'appel à candidatures](#) [2]

[Téléchargez le règlement](#) [3]

Source URL: <http://www.genieecologique.fr/lancement-du-prix-du-genie-ecologique-2018>

Liens

[1] http://www.genieecologique.fr/sites/default/files/capture_decran_de_2018-04-26_08-36-22.jpg

[2] http://a-igeco.fr/site/wp-content/uploads/2018/06/PrixGE2018_Appel-%C3%A0-candidatures-V3.pdf

[3] <http://a-igeco.fr/documents/>